

MARS

Date limite de réservation : 20 FÉVRIER 2018

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE : _____

TÉLÉPHONE DU REPRÉSENTANT LÉGAL : _____

ÉCOLE : _____ CLASSE : _____

ATTENTION NE PAS COCHER LES JOURS DE CHALLENGE INDIQUÉS CI-DESSOUS

DATE	ECOLE	INSTITUTEUR
15 MARS.	PRIMAIRE BOGAERT	Mme DORMEGNIES
		Mme MARTEL
	PRIMAIRE MOULIN	Mme GAILLET
	PRIMAIRE HAUY	Mme TROUVAIN

SORTIE SCOLAIRE PRIMAIRE MOULIN		
29 MARS.	CP-CE2	Mme LYON
		Mme GAILLET

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
VACANCES SCOLAIRES				
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SANS PORC

SANS VIANDE

soit _____ repas x 4,10 € = _____ €

RÈGLEMENT

CHÈQUE

ESPÈCES

A ST JUST, LE _____

SIGNATURE

Ce document est à déposer en mairie accompagné du règlement.

Le paiement se fait à la réservation. Sans règlement, aucune réservation ne sera prise en compte